

## CHAPITRE 7. ANTISÉMITISME POLITIQUE ET NATIONAL-POPULISME EN FRANCE DANS LES ANNÉES 1980

**Pierre-André Taguieff**

*in* Pierre Birnbaum , *Histoire politique des Juifs de France*

**Presses de Sciences Po | Académique**

**1990**  
**pages 125 à 150**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/histoire-politique-des-juifs-de-france---page-125.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Taguieff Pierre-André, « Chapitre 7. Antisémisme politique et national-populisme en France dans les années 1980 », *in*  
Pierre Birnbaum , *Histoire politique des Juifs de France*  
Presses de Sciences Po « Académique », 1990 p. 125-150.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## CHAPITRE 7

# ANTISÉMITISME POLITIQUE ET NATIONAL-POPULISME EN FRANCE DANS LES ANNÉES 1980

La patrie... n'a aucun sens pour le Sémite. Le Juif... est d'un inexorable universalisme.  
Le seul auquel la Révolution ait profité est le juif.  
Tout vient du Juif ; tout revient au Juif.

Edouard Drumont, *La France juive. Essai d'histoire contemporaine*, Paris, Marpon et Flammarion, 1886 (13<sup>e</sup> éd.).

Les grandes internationales, comme l'internationale juive, jouent un rôle non négligeable dans la création de cet esprit antinational. Je dirais qu'il est presque naturel que des forces structurellement, fondamentalement internationales se heurtent aux intérêts nationaux.

« Jean-Marie Le Pen répond à nos six questions politiques » (propos recueillis par Bernard Fontanges), *Présent*, 11 août 1989, p. 4.

## ENRACINÉS CONTRE COSMOPOLITES

Pour comprendre l'émergence, dans la France des années 1980, d'une mobilisation sociale et politique ordonnée à une thématique à la fois nationaliste et autoritaire, mais prônant le libéralisme économique et la « démocratie directe », pour en repérer la spécificité ou la nouveauté, il est de bonne méthode de partir d'une configuration idéologique relativement bien connue et caractérisée, l'antisémitisme politique moderne, composante du nationalisme doctrinal français (E. Drumont, M. Barrès, C. Maurras), et d'en analyser les reformulations contemporaines, d'en explorer les fonctionnements liés à certaines caractéristiques

de la conjoncture récente. L'antisémitisme politique élargi, « politico-médiatique », demeure une condition d'élaboration et d'affirmation de l'« identité française » dans la perspective nationaliste. Ce nouveau passage au politique des attitudes nationalistes et xénophobes s'est opéré selon certaines modalités qu'on retrouve dans les mobilisations populistes : contestation du système politique, expression directe des insatisfactions et des inquiétudes, vote protestataire et constitution d'un parti à fonction tribunitienne.

Nous ne reviendrons pas ici sur les obscurités d'une notion pourtant indispensable : l'identité de la France. Ni sur les vertus et les inconvénients, voire les dérives idéologiques, de la thématique équivoque de l'enracinement — car les racines ont une signification variable : terre ou terroir, mémoire ou histoire, communauté ou culture. Mais nous considérerons quelques modes de projection idéologique de couples d'opposés d'apparence logique : identité et différence ; d'allure géographique : proche et étranger ; de style polémologique : ami et ennemi, dans les représentations de base sollicitées par le discours nationaliste français récent. On connaît la présupposition première de la tradition politique qui se constitue de 1870 à 1914, conventionnellement dénommée « le nationalisme français » : nationalistes contre cosmopolites<sup>1</sup>. Telle est la forme canonique donnée par Barrès, en 1892<sup>2</sup>, à la représentation irréductible du conflit

---

1. Pour l'esquisse d'une problématisation, cf. P.-A. Taguieff, « L'identité nationaliste », *Lignes*, 4, octobre 1988, p. 14-60. Précisons qu'en 1892 Barrès s'affirme contre les « nationalistes », les représentants du chauvinisme culturel (Voir Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1972, p. 27).

2. Maurice Barrès, « La querelle des nationalistes et des cosmopolites », *Le Figaro*, 4 juillet 1892. On pourrait rappeler ici, afin de montrer la singulière mutation sémantique du mot *nationaliste*, une remarque de Prévost-Paradol datant de 1867 : « Si encore les *nationalistes* (pardonnez ce mot barbare pour nommer une secte qui n'a rien de français)... (*Quelques pages d'histoire contemporaine*, 4<sup>e</sup> vol., *Lettres politiques*, Paris, Michel Lévy, 1867, p. 137). Sur le vocabulaire nationaliste, cf. Simone Bonnafous, Jean-Paul Honoré, Maurice Tournier, *La désignation socio-politique en France de 1879 à 1914*, Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, polycopié, mai 1980, 218 p. (en particulier : p. 85 et suiv.) Raoul Girardet distingue deux significations accordées au mot *nationalisme* avant sa redéfinition barrésienne : d'abord « une conception étroite et exclusive du patriotisme, son sens se confondant alors avec celui de chauvinisme » ; ensuite son usage « pour désigner les mouvements "nationalitaires" travaillant les vieux Empires européens » (« Pour une introduction à l'histoire du nationalisme français », *Revue française de science politique*, 8 (3), septembre 1958, p. 505). L'article de Barrès du

politique élémentaire, indéfiniment interprétée, réactivée et adaptée par ce qu'on décrit en tant que mobilisations ou mouvements nationalistes au XX<sup>e</sup> siècle. A la source de toute doctrine nationaliste, dont la norme absolue vise la conservation d'une identité collective donnée, la nation, mythifiée comme substance permanente, on trouve l'évidence absolue d'un indépassable antagonisme, susceptible de diverses retraductions : France contre anti-France, enracinement contre déracinement, patriotes contre parti de l'étranger, unité de la France ou du peuple français contre les partis, les féodalités ou les lobbies qui divisent et opposent pour dominer, etc. La rhétorique lepénienne répète et reconvertit les implications xénophobes et catastrophistes de la mythologie nationaliste française : le noyau doctrinal du nationalisme populiste incarné par le Front national implique que l'identité nationale est menacée de mort, lente ou violente selon les besoins de l'auditoire, par des ennemis intérieurs dont le caractère commun est précisément d'être radicalement dépourvus d'identité française. Etrangers au sens juridico-politique, ou Français inauthentiques, pseudo-nationaux, ces ennemis de l'intérieur sont par définition des déracinés, des cosmopolites, des mondialistes ou des internationalistes, qu'ils soient des inadaptés ou des agents de l'étranger. Les stéréotypes confirmés viennent à la rencontre du besoin de désigner les figures de l'ennemi. Parmi ces stéréotypes, celui du déraciné par excellence et de l'omnipotent dissimulé : le Juif. Non pas l'israélite, le Juif religieux, ni le nationaliste Juif conséquent, le sioniste ayant satisfait à la loi du retour. Le Juif du mythe antisémite moderne, post-révolutionnaire, c'est le Juif qui a perdu les traits visibles de sa différence,

---

4 juillet 1892, centré sur l'opposition « nationalistes *versus* cosmopolites », indique l'émergence d'une troisième signification, dont le premier effet sera d'« arracher le terme au vocabulaire des chroniqueurs de politique étrangère où il se trouvait jusque-là pratiquement confiné » (art. cité, p. 506), à savoir : « nationalisme polonais »/« serbe », etc. Le nationalisme doctrinal apparaît alors, qui tend à désigner « tout système relativement cohérent de pensée, de sentiments ou d'émotions essentiellement centré sur la défense ou l'exaltation de l'idée nationale » (R. Girardet, art. cité). Deux caractéristiques fondamentales le distinguent du messianisme humanitaire de type jacobin et du principe des nationalités : en premier lieu, l'opposition des nouveaux « nationalistes » au « parti de l'étranger », reformulation de l'opposition entre « racinés » (Barrès) et déracinés, entre vrais Français et traités par nature (d'où la dérive raciste, tentative de fonder scientifiquement cette « nature » française) ; en second lieu, l'antiparlementarisme de type populiste, recusation radicale de l'idée de représentation du peuple.

celui qu'on ne reconnaît que dans ses effets négatifs : invasion, domination, exploitation, destruction<sup>1</sup>.

D'où la quête identificatrice, le désir de dévoiler et de démasquer, la passion de dépister et de dénicher, pour enfin dénoncer. Mais l'expression publique de la judéophobie doit compter, dans les démocraties occidentales, avec les rigueurs de la loi. Il s'ensuit un travail de reformulation, d'implication, d'euphémisation, visant à produire un discours qui contourne, en France, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972. Il s'agit dès lors, pour l'analyste des discours idéologiques supposés antijuifs, de décrypter ce qui a été crypté, de replacer dans son champ ce qui a été déplacé, de retrouver les représentations de base sous les figures et les effets de sens. Dans les développements qui suivent, nous nous efforçons, à partir d'un corpus limité, d'analyser les reformulations national-populistes de la représentation polémique de base : enracinés *versus* cosmopolites, dans le cadre de l'antisémitisme politique français, où le Juif d'Etat incarne le cosmopolite dominateur par excellence.

Nous supposons que la doctrine national-populiste se construit autour de deux oppositions absolues susceptibles d'être mises en équivalence : Français/étrangers, peuple/antipeuple ; l'anti-France étant la classique dénomination du terme produit par condensation : l'étranger-ennemi.

Deux illustrations textuelles nous suffiront : « Jean-Marie Le Pen se trouve... le seul candidat pour *une majorité nouvelle*, celle de la *France française* qui refuse de devenir une *France étran-*

---

1. Avant Barrès, et avant l'affaire Dreyfus, Edouard Drumont avait compris « la force mobilisatrice de l'antisémitisme moderne » (Yves Chevalier, *L'antisémitisme. Le juif comme bouc émissaire*, Paris, Le Cerf, 1988, p. 295), et fait de Juif le nom de l'ennemi absolu et démonisé, à travers une série d'amalgames polémiques. C'est ce que Michel Winock a fort bien décrit : « Drumont avait mis au jour une méthode d'action... En établissant l'antisémitisme comme système d'explication universelle, il faisait du Juif le pôle négatif des mouvements nationalistes : c'est par rapport au Juif, c'est contre le Juif que le nationaliste va définir son identité française ou allemande, fier qu'il sera d'appartenir à une communauté et de connaître clairement l'adversaire qui en menace l'unité et la vie » (« Edouard Drumont et l'antisémitisme en France avant l'affaire Dreyfus », *Esprit*, mai 1971, p. 1100). Mais le Juif n'est ennemi par excellence parce qu'il est l'étranger irréductiblement inassimilable : comme l'a vu Hannah Arendt, l'antisémitisme nationaliste est, en tant que système d'attitudes et de croyances, une xénophobie radicale.

gère.<sup>1</sup> » « De même que nous sommes le parti des Français contre le parti de l'étranger, nous sommes aussi le parti du peuple contre le totalitarisme larvé.<sup>2</sup> »

DE LA DÉNONCIATION DES CITOYENS  
« SUPÉRIEUREMENT PROTÉGÉS »  
À L’AFFIRMATION DES DROITS SUPÉRIEURS  
DES FRANÇAIS

On trouve dans le discours de Le Pen, dans les textes publiés comme dans les propos publics (conférences, débats, etc.), un certain nombre de thèmes et d'arguments qui relèvent de l'antisémitisme politique visant le « Juif d'Etat », au sein du mythe répulsif de « la République juive », tel que Pierre Birnbaum l'a identifié et analysé dans son livre récent<sup>3</sup>.

Prenons le thème récurrent qu'est l'opposition du Juif et du Breton, symboles de ce qui diffère en nature, respectivement : l'étranger colonisateur (le Juif errant) et le Français de souche, surgi de la terre mère, de la terre des pères. L'argument inégalitaire lui a longtemps servi d'interprétant politique : « Un Juif ne vaut pas un Breton »<sup>4</sup>. Le Pen lui substitue d'abord, euphémisation marquant une haute capacité d'adaptation à la vulgate dominante nouant le culte de l'égalité et l'éloge de la différence (« différents mais égaux »), un schéma interprétatif fondé sur la revendication d'égalité des droits :

---

1. Jean Madiran, « Postface à une candidature » dans Alain Sanders, Francis Bergeron, Rémi Fontaine, *Le Pen. Le livre blanc d'un phénomène*, Avignon, L'Orme rond, 1<sup>er</sup> trim. 1988, p. 80.

2. Bruno Mégret, « En France aujourd'hui : un totalitarisme larvé », *Présent*, 1739, 13 janvier 1989, p. 3.

3. Pierre Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive »*. De Léon Blum à Pierre Mendès France, Paris, Fayard, 1988.

4. Sur l'incident du 5 avril 1938 à la Chambre des députés, cf. P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 153 et suiv. Au milieu des injures antijuives visant Léon Blum, Marx Dormoy s'écrie : « Bande de salauds ! Et d'abord, un Juif vaut bien un Breton ». Le 6 avril, *L'Action française* réplique : « Il y a au moins cette différence qu'en France un Breton est chez lui. Le Juif n'est qu'une sangsue de la mer Morte » (cité par P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 155). Car « oser comparer un Juif à un Breton, c'est le sacrilège suprême... La comparaison sacrilège, « un Juif vaut bien un Breton », facilite l'expression de tous les phantasmes de l'antisémitisme traditionnel : le sang, la guerre juive, la francité de la race et du sol, l'affairisme lâche et cosmopolite » (P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 154, 156).

Je pense que c'est cette inquisition méticuleuse qui pourrait susciter des réactions de racisme... il semblerait qu'il y ait une précaution tout à fait particulière qui protégeât les Juifs. Je considère les Juifs comme des citoyens comme les autres, mais pas comme des citoyens *supérieurement protégés* (je souligne). Ils ne le sont pas plus que ne le sont les Bretons ou d'autres, et on finirait par croire, monsieur Servan-Schreiber, qu'il en est ainsi et qu'il y aurait en quelque sorte deux catégories de Français dont certains seraient légalement mieux protégés que les autres. Certains le pensent aussi pour les étrangers<sup>1</sup>.

L'argumentation part d'une évidence : on exige le respect du principe d'égalité des droits lorsqu'on considère qu'il n'est pas respecté. Mais il est appliqué à une catégorie de citoyens, les Français juifs, dont Le Pen laisse entendre qu'ils s'accordent des droits supérieurs aux autres catégories, ou qu'on les leur accorde. C'est pourquoi l'énoncé lepénien (« je considère les Juifs ») se présente comme une réplique à un autre énoncé, attribué à quiconque tient les juifs pour « des citoyens supérieurement protégés ». Il va plus loin, et laisse entendre qu'il y a bien deux catégories dont les droits sont inégaux : les Français non juifs seraient les plus mal lotis. Et la suggestion est étendue au cas des « étrangers », qui devraient eux aussi, pour « certains », être « supérieurement protégés ». Or c'est un axiome inlassablement répété : « Le phénomène de rejet des Français dans leur majorité à l'égard notamment des Maghrébins n'a rien à voir avec du racisme.<sup>2</sup> » L'argument qui en dérive est au centre de la critique nationaliste de l'antiracisme, lequel serait, nouvelle inquisition, le seul responsable de l'apparition du racisme en France, qu'il ferait surgir avec une légitime réaction anti-antiraciste, relevant du « ras-le-bol » des braves gens face à une entreprise de « culpabilisation »<sup>3</sup>. « Malheureusement, déplore Le Pen, l'action de la gauche et de ses courroies de transmission sont susceptibles (*sic*) de créer xénophobie et racisme dans notre pays.<sup>4</sup> » D'où la rétorsion de l'argument antiraciste : « Le seul racisme réel qu'il

---

1. Jean-Marie Le Pen, « L'Heure de vérité » (*Antenne 2*), 13 février 1984 dans Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, Paris, Carrère/Lafon, 1984, p. 232.

2. Jean-Marie Le Pen, *La France est de retour*, Paris, Carrère/Lafon, 1985, p. 218-219.

3. *Pour la France. Programme du Front national* (préface de Jean-Marie Le Pen), Paris, Albatros, 1985, p. 188 ; Le Pen, cité par Jean Marcellin, *Le Pen sans bandeau*, Paris, Grancher, 1984, p. 191.

4. Jean-Marie Le Pen, *La France est de retour*, *op. cit.*, p. 219.

faut combattre, c'est le racisme antifrçais »<sup>1</sup>, qui vise à détruire l'identité nationale au seul profit de l'étranger. L'« immigration planétaire » subie par la France étant un phénomène de « colonisation » à la fois sauvage et masqué, les immigrés sont présentés comme des envahisseurs qui se croient tout permis, des invités qui, s'accordant des droits supérieurs, s'installent à demeure, des parasites et des violeurs, des barbares libidineux, des « intrus » qui s'immiscent dans la famille pour la dévaster, la soumettre à la fois à une altération morale (prostitution) et à une dégradation génétique (« métissage généralisé »)<sup>2</sup>. Le racisme antifrçais est singulièrement mis en image, dans le discours qui le dénonce, par la possession illégitime de la femme française, postulée blanche, et par l'acte de souiller la terre mère, la Patrie. C'est ce qu'indiquent ces diverses propositions<sup>3</sup>, à la forte symbolique sexuelle, centrée soit sur la relation de viol de la femme blanche, soit sur l'engendrement d'enfants métis, et qui assoient un prophétisme catastrophiste sur des remarques de « bon sens » :

Nous dérangeons les partis traditionnels. Nous les empêchons de bander à quatre ... La France a été vendue en viager à la gauche par les libéraux, qui sont comme une vieille dame sur le point d'être violée et qui commencerait par plier sa jupe et son corsage pour sauver au moins ses vêtements. La patrie n'est pas un hôtel de passe pour six millions d'immigrés dont une petite partie travaille et une majorité sont des assistés<sup>4</sup>.

C'est une invasion pacifique, certes, puisqu'il n'y a ni violence ni armes, mais, à terme, elle aura les mêmes conséquences que s'il s'agissait

---

1. Jean-Marie Le Pen, *op. cit.*, p. 219 et 231 ; cf. l'argumentaire rédigé par Jean-Yves Le Gallou, *Le racisme antifrçais*, Paris, Groupe Front national du conseil régional d'Ile-de-France, 15 septembre 1988, 64 p.

2. Pour une analyse thématique, cf. Jean-Paul Honoré, « La " hiérarchie des sentiments " ». Description et mise en scène du Français et de l'immigré dans le discours du Front national », *Mots*, 12, mars 1986, p. 143 ; sur la hantise du métissage dans les discours nationalistes contemporains, cf. P.-A. Taguieff, « De l'antisocialisme au national-racisme », *Raison présente*, 88, 4<sup>e</sup> trim. 1988, p. 47 et suiv. ; « La métaphysique de Jean-Marie Le Pen » dans Nonna Mayer, Pascal Perrineau dir., *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 180 et suiv.

3. Cf. J.-P. Honoré, art. cité, 1986, p. 142-144 et « Jean-Marie Le Pen et le Front national (description et interprétation d'une idéologie identitaire) », *Les Temps modernes*, 465, avril 1985, p. 1863-1865.

4. Jean-Marie Le Pen, propos tenus à Compiègne, le 3 mars 1984 (cités par Edwy Plenel, Alain Rollat, *L'effet Le Pen*, Paris, La Découverte/Le Monde, 1984, p. 29).

d'une invasion militaire. Les grandes hordes, qui ont dans le passé ravagé l'Europe et furent stoppées par nos ancêtres combattants, n'étaient pas, elles non plus, belliqueuses : elles ne le sont devenues que lorsqu'on leur a refusé le pain, le vin, le passage et les femmes<sup>1</sup>.

Dans le fond, qui ne se félicite de voir exister, dans la race canine, des formes aussi différentes que le bouvier des Flandres, le berger allemand, le teckel, le bouledogue ou le caniche ? Que penserait-on du mélange de toutes ces races, de ce chien « antiraciste » ? C'est ridicule ! Cabotin, dirai-je... On notera que la plupart de ceux qui préconisent pour les autres ces mélanges hasardeux se gardent bien de les introduire dans leur famille<sup>2</sup>.

Il est bien évident que le fait d'être Noir ou Arabe n'autorise pas quelqu'un à passer les mains sur les fesses d'une femme dans le métro. C'est trop facile de dire : « Ah, madame, vous êtes raciste », quand elle proteste ! Ceci est une autre forme de racisme, celui que j'appelle le « racisme antifrançais »<sup>3</sup>.

Demain les immigrés s'installeront chez vous, mangeront votre soupe et coucheront avec votre femme, votre fille ou votre fils<sup>4</sup>.

Tel est le tableau de la France envahie et souillée : une nation est en décadence lorsqu'elle n'a plus l'énergie nécessaire pour réagir sainement contre les agresseurs et les parasites. Remonter la pente de la décadence, c'est, pour les Français, oser être fiers d'eux-mêmes, se privilégier légitimement par rapport aux étrangers, pratiquer le principe de la préférence nationale : « Je suis personnellement de ceux qui pensent que dans notre pays, s'il doit y avoir une protection supérieure, elle doit l'être à l'égard des Français.<sup>5</sup> » Voilà la norme nationale qui s'oppose au « racisme antifrançais » : « Nous devons réserver la France aux Français. Nous ne sommes pas des xénophobes, mais on ne

---

1. Jean-Marie Le Pen, cité par J. Marcilly, *Le Pen sans bandeau*, op. cit., 1984, p. 190.

2. Jean-Marie Le Pen, cité par J. Marcilly, op. cit., p. 192. Sur les retraductions nationalistes de la mixophobie selon les trois logiques de racisation (différentialiste, inégalitaire, préférentialiste), cf. P.-A. Taguieff, « L'identité nationale saisie par les logiques de racisation », *Mots*, 12, mars 1986, p. 121-126.

3. Jean-Marie Le Pen, cité par J. Marcilly, op. cit., p. 193.

4. Jean-Marie Le Pen, dans Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., p. 227.

5. Jean-Marie Le Pen, *A2*, 13 février 1984, dans J.-M. Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., p. 232. Dans la rhétorique nationaliste, l'argument polémique des « droits supérieurs » s'applique soit aux Juifs, soit aux immigrés. Pierre Sidos déclarait par exemple : « Rien ne peut justifier les privilèges exorbitants dont bénéficient les Juifs en France, en raison seulement de leurs origines raciales et religieuses. De fait, ils jouissent de droits supérieurs et d'une dispense générale des devoirs par rapport à l'ensemble de la population » (cité par Catherine Fouillet, *Moi, j'aime l'extrême droite*, Paris, La Librairie française, 1982, p. 98-99.)

s'invite pas chez nous.<sup>1</sup> » On aura perçu le déplacement argumentatif : transfert aux immigrés, étrangers Noirs et Arabes, des griefs visant les Juifs, citoyens français, à savoir la jouissance de droits supérieurs et l'esprit conquérant. On aura également perçu la réintroduction d'une hiérarchie légitime des préférences : les Français doivent se réapproprier leurs droits supérieurs. La défense lepénienne de l'égalité se retourne en défense d'une inégalité légitime entre Français et étrangers.

### BRETON CONTRE JUIF D'ÉTAT

L'opposition ritualisée des Bretons et des Juifs mériterait d'être analysée dans ses formulations et sa circulation. On rappellera que l'élection de Le Pen, en janvier 1956, était saluée dans *Nouveaux Jours* par l'exclamation : « Enfin un Breton »<sup>2</sup> ! Breton lui-même, François Brigneau retraduit, en 1985, l'opposition en l'adaptant au contexte, les nouveaux juifs d'Etat, Robert Badinter et Laurent Fabius, étant pensés dans la lignée de Blum et de Mendès France : « La folie qui prend *Le Monde et Libération*, la frénésie qui les agite quand ils imaginent Jean-Marie Le Pen faisant son retour à la Chambre où seuls les disciples de Mendès et de Blum devraient avoir le droit de siéger sont révélateurs (*sic*) du véritable Etat dans lequel nous vivons.<sup>3</sup> » Les sous-entendus évoqués ici sur le mode polémique sont mis à plat et explicités par deux textes doctrinaux dus à des dirigeants du traditionalisme catholique : Jean Madiran, dans une brochure intitulée *Les quatre ou cinq Etats confédérés (Itinéraires*, numéro spécial hors série, octobre-novembre 1979), et Arnaud de Lassus, dont la conférence prononcée le 16 octobre 1983, lors de la quatrième journée nationale d'Amitié française, a été publiée également dans *Itinéraires* (numéro spécial hors série, décembre 1983). Les thèmes croisés des « droits supérieurs » des étrangers ou des citoyens non chrétiens et de la colonisation de l'appareil

1. Jean-Marie Le Pen, 3 mars 1984, cité par E. Plenel et A. Rollat, *op. cit.*, 1984, p. 29.

2. Cité par Stanley Hoffmann, *Le mouvement Poujade*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1956, p. 354 ; cf. P. Birnbaum, *op. cit.*, 1988, p. 338.

3. François Brigneau, *Minute*, 26 octobre 1985 (cité par P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 343).

politique y apparaissent fondamentaux. Arnaud de Lassus conclut de la façon suivante, caractéristique d'une position qualifiable de nationale-catholique :

Nous avons donc affaire à quatre groupes de pression : le juif, le protestant libéral, le franc-maçon, le communiste, qui exercent sur l'Etat français une influence décisive. Or, l'âme profonde de ces groupes n'est ni catholique ni française. Notre Etat est colonisé par des forces hostiles à ce qui constitue notre identité religieuse et nationale. C'est là que se situe l'un des principaux malheurs de la patrie. Et c'est par là que s'explique, en bonne partie, le génocide français contre lequel nous luttons<sup>1</sup>.

Le génocide du peuple français serait ainsi facilité par l'antiracisme, doctrine « incapacitante » qui n'est qu'un « racisme anti-français » — donc méritant l'appellation chère aux traditionalistes : « le soi-disant antiracisme »<sup>2</sup>. Il faut justifier l'accusation de « génocide » : ce génocide pacifique s'opère essentiellement par infiltration démographique, se définit par une substitution physique et mentale de population. La métaphore polémique de génocide permet de faire entendre le thème catastrophiste de la destruction totale des envahis par les envahisseurs porteurs de mort. Ce n'est pas seulement l'antiracisme, mais encore l'invocation des Droits de l'homme que Romain Marie dénonce en tant qu'instrument de génocide, brochant sur l'opposition de la juive dénaturée Simone Veil au breton enraciné Le Pen, dont le charme serait celui de « l'homme du large »<sup>3</sup> :

Dame Veil fait donc la morale politique. Grande prêtresse de la religion démocratique, la voilà fulminant ses interdits... Du décalogue donné par Dieu aux Pères de sa religion d'origine, Simone Veil n'a cure. Sa morale est ailleurs. Sa morale est celle des « Droits de l'homme », conçue notamment comme permettant de tuer légalement les petits

---

1. Arnaud de Lassus, conférence prononcée lors de la IV<sup>e</sup> Journée nationale d'Amitié française, le 16 octobre 1983, Paris, salle de la Mutualité (texte intégralement publié dans *Itinéraires*, numéro spécial hors série, décembre 1983, p. 64-71 ; passage cité, p. 71). A. de Lassus, ancien dirigeant de la Cité catholique, aujourd'hui animateur de l'Action familiale et scolaire, renvoyait expressément, à la fin de sa conférence, à l'« actualisation » de la théorie maurrassienne présentée par Jean Madiran dans la brochure intitulée *Les quatre ou cinq Etats confédérés*, (*Itinéraires*, numéro spécial hors série, octobre-novembre 1979).

2. « Le soi-disant anti-racisme. Une technique d'assassinat juridique et moral » : tel est le titre de la brochure publiée par *Itinéraires* après l'article consacré par E. Plenel à la IV<sup>e</sup> Journée nationale d'Amitié française (*Le Monde*, 19 octobre 1983).

3. « Jean-Marie Le Pen, l'homme du large » (*Passeport pour la victoire*, Front national, Limoges, 1988, p. 8-10). Sur cette présentation sublimante du démagogue, cf. P.-A. Taguieff, « L'identité nationaliste », *Lignes*, 4, octobre 1988, p. 41-45.

enfants. Cette morale implique une seule haine, celle de l'extrême droite... Certains diront qu'elle rend finalement de grands services à Jean-Marie Le Pen. D'autres chuchotent même qu'elle éprouverait, à l'égard de notre marin breton, un trouble sentiment d'attraction-répulsion bien connu chez les psychiatres. Hélas, pour elle, si l'on peut imaginer qu'Holopherne avait la carrure athlétique de Le Pen, voilà belle lurette que Dame Simone ne peut plus prétendre être aussi fatale que Judith. Assurément, elle ne pourra pas poignarder Le Pen dans son sommeil<sup>1</sup>.

Le modèle de la « République juive » montre ainsi sa fécondité et sa valeur d'éclairage : « C'est bien la présence de Juifs à la direction de l'Etat qui, de Maurras à aujourd'hui, donne jour à un vigoureux antisémitisme politique.<sup>2</sup> » Et il n'est pas moins vrai que cet antisémitisme politique, énoncé ou suggéré, « témoigne de la résistance à l'Etat de certains secteurs de la société française demeurés hostiles aux lois d'une République tournée vers l'universalisme »<sup>3</sup>.

Que l'entrée des Juifs dans l'Etat français ne soit toujours pas acceptée, cela s'indique, par déplacement et reformulation de l'argument, sous les espèces de l'exclusion esthétique. La monstruosité de Blum, Georges Mandel ou Mendès France est inlassablement décrite, donnée en preuve supplémentaire d'une extranéité irréductible du Juif, de son appartenance à un monde autre, passablement démoniaque, où rôdent de repoussantes figures<sup>4</sup>. L'adresse lancée par Le Pen à la tribune de l'Assemblée nationale en février 1958 est caractéristique de cette hantise du contact : « Monsieur Mendès France, vous n'ignorez pas que vous cristallisez sur votre personnage un certain nombre de répulsions patriotiques et presque physiques.<sup>5</sup> » En 1984, Le Pen se justifie d'avoir tenu de tels propos, non seulement en avançant des raisons politiques (« quasi-capitulation en Indochine », etc.), mais en réaffirmant qu'ils relevaient « plutôt de l'esthétique » ; et

---

1. Romain Marie, « Notre politique. Le 11<sup>e</sup> commandement. "Avec Le Pen, en aucun cas ne t'associera, dans les Ténébres le repoussera" », *Chrétienté-Solidarité-Amitié française*, 9, octobre 1983, p. 3.

2. P. Birnbaum, *Un mythe politique...*, *op. cit.*, p. 343.

3. *Ibid.*, p. 344.

4. Cf. P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 205-206.

5. Jean-Marie Le Pen, cité dans Le Pen, *Les Français d'abord*, *op. cit.*, p. 226 ; cf. P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 206 et 391 (où est mentionné le texte accompagnant une carte postale reçue en 1958 par Mendès France : « Comment osez-vous seulement monter à la tribune de l'Assemblée nationale ? Sale individu, votre nez et vos oreilles en feuilles de choux. Crapule. Le député Le Pen t'a servi ton plat, bougre de crapule »).

d'ajouter ironiquement : « Je ne pense pas que le président Mendès France ait jamais rêvé de passer pour un Adonis.<sup>1</sup> »

Le 5 décembre 1989, au cours d'un débat organisé par la Cinq. Le Pen pose à Lionel Stoléru la question : « Est-il exact que vous ayez la double nationalité ? », et précise ensuite : « Vous êtes président de la chambre de commerce franco-israélienne. Comme on m'avait dit que vous étiez en même temps de nationalité israélienne, je vous pose la question » (cité par *Présent*, 1963, 8 décembre 1989, p. 1). François Brigneau commente le « dérapage » en réinvestissant l'opposition du Juif, citoyen privilégié, et du Breton, figure du peuple français authentique, de la « France française » méprisée et humiliée par le *lobby* :

Le Pen a encore dérapé ! C'est épouvantable... Blessée à cœur, la conscience parisienne et cosmopolite gémit : L'ignoble !... c'est une offense aux six millions de petits porteurs de la grande banque d'Israël. Affreux !... s'il s'était contenté de quelques calembours, à peu près ou queues-de-mots, on aurait admis... Mais qu'un Le Pen, un bas-Breton, se soit cru autorisé à demander à un homme de la qualité de M. Stoléru, fils d'Elie et de madame née Blum et marié à Francine Wolff : « Avez-vous la double nationalité ? », voilà qui dépassait les limites permises par la Société judéo-chrétienne. Du moins, la classe médiatique et politique, dont on connaît la sensibilité si vive et toujours en éveil. Car en ce qui concerne l'homme de base, l'électeur lambda, le populomangeur de cochon, aussi grossier qu'épais, il faut bien reconnaître que la réaction était moins flatteuse<sup>2</sup>.

Lionel Stoléru est désigné en tant que juif à travers un certain nombre de qualifications, de façon indirecte (« fils d'Elie ») ; et les attaques antijuives sont formulées par recours au sous-entendu (« un homme de la qualité de M. Stoléru » renvoyant au stéréotype du juif privilégié et « supérieurement protégé ») et sur un mode ironique, lequel permet de mieux faire passer les attaques les plus violentes. Car le contenu du message idéologique est triple :

1. Les Juifs sont des étrangers dans la « France française », en raison de leurs origines.
2. Les Juifs sont des intouchables : « Poser la question c'est toucher à l'intouchable. C'est affronter le Tabou » (*ibid.*).

---

1. Jean-Marie Le Pen, *A2*, 13 février 1984, dans *Le Pen*, *op. cit.*, p. 227.

2. François Brigneau, « Le journal d'un homme libre », *National-Hebdo*, 282, 14-20 décembre 1989, p. 4.

3. Les Français de souche, seuls authentiques citoyens français, sont soumis à « la puissance du parti juif » (*ibid.*).

Cet ensemble de schèmes interprétatifs, fourni par des images, des métaphores, des analogies, devrait nous permettre de décrypter correctement la défense de Le Pen face à l'accusation d'antisémitisme.

### COMMENT SE DÉFENDRE DE L'ACCUSATION D'ANTISÉMITISME ?

Cette défense comprend notamment un éloge des Juifs sur le sens duquel il faut s'arrêter : « Dispersé aux quatre coins du monde, cent fois menacé de disparaître, non seulement il a préservé son originalité et sa permanence, mais sa prodigieuse vitalité l'a conduit, lui, le plus vieux peuple du monde, à créer le plus jeune Etat.<sup>1</sup> » Notons tout d'abord que les Juifs sont dignes d'éloge à deux conditions : 1) qu'ils continuent de préserver leur identité communautaire, de la même façon que les Français catholiques veulent préserver la leur<sup>2</sup> ; 2) qu'ils fondent sur cette identité historico-culturelle héritée un Etat-nation distinct, qu'ils y aillent, et, si l'on peut dire, qu'ils y restent : l'antisémitisme politique s'accommode fort bien d'une certaine sympathie, trop affichée pour n'être pas équivoque, à l'égard du fait sioniste<sup>3</sup>.

Bref, les Juifs sont d'autant plus dignes d'éloge, sans restriction, qu'ils manifestent la vitalité requise pour se tenir à distance,

---

1. Jean-Marie Le Pen, *op. cit.*, p. 171.

2. La solution différentialiste de la « question juive » est prônée par certaines catégories d'antisémites : ils ne tolèrent les Juifs que bien visibles. Le néo-fasciste Maurice Bardèche, par exemple : « J'ai une sorte de curiosité objective, parfois même teintée de sympathie, pour les Juifs, à la condition toutefois qu'ils soient jeunes, qu'ils soient profondément juifs, et enfin qu'ils vivent dans une communauté ou un quartier spécifiquement juif. Les Juifs qui me sont antipathiques sont les Juifs évolués, baptisés, installés dans la bourgeoisie et le patriotisme, qui me répètent qu'ils sont plus français que moi qui suis berrichon, qui ne portent pas de chapeau ni de barbe » (« La question juive », *Défense de l'Occident*, 2<sup>e</sup> série, 37, décembre 1963 ; repris dans *Défense de l'Occident*, nouvelle série, 153-154, décembre 1977-janvier 1978, p. 116).

3. Cf., par exemple, les positions d'un Xavier Vallat, *Le nez de Cléopâtre. Souvenirs d'un homme de droite (1919-1944)*, préface de Charles Maurras, Paris, Ed. « Les Quatres Fils Aymon », 1957, p. 266-268, et « Mes raisons d'être sioniste », *Aspects de la France*, 977, 15 juin 1967, p. 12.

et à bonne distance. Qu'ils assument culturellement et politiquement leur extranéité, leur « différence ».

Continuons la lecture, qui fera apparaître certaines restrictions. Le premier moment de la défense est une déclaration de *non-antisémitisme*, fondée sur une redéfinition du mot « antisémite » : « Je ne suis pas antisémite, notion qui implique que l'on souhaite la persécution des Juifs, en raison de leur qualité de Juif.<sup>1</sup> » Il s'agit d'une redéfinition en termes raciaux (la « qualité » de Juif : tache indélébile) et religieux (« tourmenter sans relâche par des traitements injustes et cruels », dit *Le Robert*). C'est une définition forte de l'antisémitisme, en tant que persécution raciale, qui est ainsi tactiquement produite, suffisamment inacceptable pour n'être pas acceptée, voire être récusée, comme désignant un phénomène moralement condamnable. La stratégie argumentative consiste précisément à se donner une catégorie de l'antisémitisme sous laquelle l'on ne tombe pas. Certaines redéfinitions stratégiques de notions évoquées par des termes inassumables sont du type :

1) « Si l'on entend par *racisme* le fait de penser telle ou telle chose (idéologiquement recevable, voire acceptable), alors je suis raciste. » Parmi les propositions idéologiquement recevables, l'on peut relever notamment : d'abord, le fait de trouver qu'il y a trop de telle ou telle catégorie d'étrangers difficilement assimilables en France, ce qui implique la représentation couramment reçue du « seuil de tolérance » ; ensuite, l'affirmation qu'il y a des races comme tout le monde le sait et le voit, ce qui met en jeu une certitude de sens commun. Cette dernière variante trouve une illustration dans une argumentation défensive utilisée par François Brigneau en réponse à certaines accusations lancées contre lui par Anne Sinclair :

Je ne mens pas. Je ne me déguise pas. J'avance à découvert. C'est vrai : je suis raciste, *au sens que je donne à ce mot*. Je crois que les races existent. Je crois qu'elles ont joué, qu'elles jouent et joueront un grand rôle dans l'histoire. Je crois qu'il y a des races supérieures à d'autres, dans certains domaines. Mais je ne crois pas que cette supériorité puisse autoriser la violence et le mépris. Je ne dis pas, je n'écris ni « sale juif », ni « sale nègre ». Jamais<sup>2</sup>.

1. Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., p. 171.

2. F. Brigneau, « Le journal d'un homme libre », *National-Hebdo*, 250, 2 mai-10 mai 1989, p. 4 (souligné par l'auteur).

Brigneau affirme donc, dans cette redéfinition complexe, d'abord, l'existence empirique des races, ensuite, leur importance en tant que telle dans l'histoire (ce qui relève de la « théorie raciale » au sens strict)<sup>1</sup>, puis l'existence de supériorités relatives et partielles (ce qui lui permet de se distinguer des « racistes » au sens fort, lesquels sont supposés croire à la supériorité globale et absolue de telle race sur toutes les autres); enfin, son rejet de toute forme d'hostilité qui se fonderait sur telle ou telle supériorité relative — récusant ainsi expressément l'équation idéologique reçue : racisme = haine et violence.

2) « Si l'on entend par *racisme* (ou *antisémitisme*) telle ou telle chose (idéologiquement condamnable, donc inassumable), alors je ne suis pas raciste ou antisémite. » L'argumentation lepénienne, citée plus haut, illustre cette variante. Il est clair que le premier type de redéfinition implique plus de risques idéologiques que le second. Et, en effet, le discours pamphlétaire de Brigneau apparaît idéologiquement plus choquant ou provoquant que celui de Le Pen.

Le second moment de la défense lepénienne est constitué par une affirmation de *non-philosémitisme*, introduite par une auto-citation (acte de mise en confiance du destinataire par la confiance), et formée d'une allégorie : « Mais ainsi que j'aime à le dire : je ne me crois pas pour autant obligé d'aimer la loi Veil, d'admirer la peinture de Chagall ou d'approuver la politique de Mendès France.<sup>2</sup> » La première interprétation de cet énoncé est qu'il forme, avec la redéfinition qui le précède, une déclaration de *neutralité* : en affirmant qu'il n'est ni antisémite ni philosémite, Le Pen se construit comme sujet équitable, sans parti pris, reconnaissant objectivement les mérites ou la valeur des Juifs

---

1. Alain de Benoist, par exemple, croit pouvoir distinguer entre le racisme proprement dit (qu'il soit de domination, d'exclusion ou d'extermination) et la « théorie raciale », définie comme suit : « La théorie qui se fonde sur l'idée que les facteurs raciaux, ou plus généralement les facteurs ethniques, jouent un rôle déterminant dans l'évolution des sociétés humaines, en sorte qu'ils constituent, pour comprendre cette évolution, un facteur " explicatif " quasiment universel. » (« Racisme : remarques autour d'une définition », dans André Béjin, Julien Freund, dir., *Racismes, antiracismes*, Paris, Librairie des Méridiens, 1986, p. 214). Mais pour autant que les théories raciales, passant dans l'espace public, sortent du strict domaine des modes de connaissance pour devenir des modes de légitimation/dé légitimation, on peut dire que les théories raciales fonctionnent socialement comme des composantes plus ou moins savantes du racisme.

2. Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., p. 171.

non moins que leurs démérites, disposé donc à les juger sans tenir compte de leur « race » ou de leur religion. Le Pen se présente ainsi comme un sujet apte à apprécier tel ou tel Juif, sans pour autant privilégier les Juifs en tant que groupe, et susceptible d'évaluer positivement telle ou telle production culturelle d'un auteur juif, sans que cette préférence soit ordonnée à une préférence globale accordée aux œuvres réputées juives. En définissant une telle position, Le Pen laisse entendre qu'il s'oppose à ceux qui pratiquent soit la préférence juive, soit la détestation de principe à l'égard des actions ou des créations juives, parce que juives. En affirmant sa neutralité, il postule l'existence de systèmes de préférences extrêmes et diamétralement opposés, dont il se distingue. Or quelles sont les restrictions faites tant au principe de neutralité qu'à l'aveu d'admiration visant les Juifs (originalité, permanence, vitalité) ? Elles portent, d'abord, sur les réalisations de Juifs d'Etat (S. Veil, Mendès France), ensuite, sur des productions culturelles (Chagall). Le contraste est saisissant et significatif entre l'éloge du nationalisme juif, du sionisme, et le rejet des réalisations « juives », politiques et culturelles, saisies hors des cadres de l'Etat-nation juif. En outre, le fait que nulle réalisation juive, dans l'ordre politique ou dans l'ordre artistico-littéraire, n'ait été mentionnée renforce l'impression que les Juifs ne sont dignes d'éloge que moyennant bonne distance. Bref, les Juifs d'Etat et de culture, dans cette allégorie, sont rejetés dès lors qu'ils ne restent pas entre eux, dans les frontières de l'Etat-nation qui leur est réservé. Et ils sont rejetés sur un certain mode : car le présupposé de la proposition (« Je ne me *crois* pas pour autant *obligé*... ») est qu'il y a des gens ou des instances (vraisemblablement juives) qui veulent « obliger » les Français non juifs à « aimer », « admirer » ou « approuver » les comportements, les actes ou les œuvres des Juifs, de nationalité française ou non, qu'ils soient d'origine juive ou de confession israélite. Les Français juifs sont dès lors implicitement reconstruits comme des Juifs français, voire des Juifs résidant en France.

Le droit à l'indifférence, tel qu'il est ici énoncé, ressemble fort au droit de mépriser et de stigmatiser, en tout cas d'accuser et de dénoncer les *contraintes* pesant sur les Français non juifs. Ajoutons que le choix des noms des Juifs politiques mentionnés n'est pas sans fournir une information, volontaire et calculée ou non, que l'on peut traduire par le double rejet : ni Juif de droite (de la « fausse droite » : S. Veil) ni Juif de gauche (Mendès), ce

qui présuppose qu'il peut y avoir — qu'il y a — des Juifs de toutes opinions, voire de toutes confessions, dans l'appareil d'Etat. Or, au lieu de s'en féliciter en républicain méritocrate, position qu'il s'attribue par ailleurs, il semble que Le Pen perçoive le phénomène comme négatif, et l'identifie à un processus de colonisation et de domination : un pouvoir politico-culturel abusif, le noyau d'un lobby « politico-médiatique ».

3) Enfin, troisième moment, apparaît la dénonciation expresse du « racisme antifrançais », fondée sur l'affirmation indirecte que les Français catholiques sont « soupçonnés » et « persécutés » : « J'ai aussi le droit d'exiger de ne pas être soupçonné et persécuté parce que je suis Français et catholique. A bas aussi le racisme antifrançais.<sup>1</sup> »

On notera le recours au style de la revendication minoritaire des droits : Le Pen laisse entendre que les Français catholiques sont aujourd'hui en situation de minorité opprimée et persécutée. Mais alors qu'il déclarait refuser expressément la persécution des Juifs (premier moment), il laisse maintenant entendre, à travers l'exigence qu'il manifeste, que la persécution est réservée, dans le pays réel, aux Français catholiques (les « vrais », les traditionalistes). Double scandale que ces derniers soient devenus, politiquement et culturellement, minoritaires et persécutés chez eux, sur leur territoire, dans l'Etat-nation créé et défendu par leurs ancêtres. Simultanément, l'ensemble de l'argumentation amène à conclure qu'au moins certains Juifs, parmi les plus visibles : les Juifs d'Etat et les Juifs de culture, font du racisme antifrançais ou le favorisent. Rétorsion d'argument, inversion des positions, aujourd'hui, les vrais persécutés, les vrais « juifs », ce seraient les Français authentiquement catholiques. Et, au moins en partie, persécutés par des lobbys comportant de nombreux Juifs.

Résumons l'interprétation engendrée par l'enchaînement des arguments : Le Pen et les Français catholiques dans leur ensemble sont *neutres* quant à la question juive (ni antisémites ni philo-sémites), mais, refusant certaines contraintes idéologiques et morales pesant sur eux, ils sont persécutés comme l'ont été les Juifs, qui ne le sont plus. Bref, les « nationaux » étant les vrais « Juifs » d'aujourd'hui, l'antisémitisme a disparu pour laisser la place au « racisme antifrançais ». Ce qui, dans le discours de Le Pen,

---

1. *Ibid.*

requiert d'être analysé finement, voire décrypté, s'énonçait clairement, en 1978, dans les déclarations de François Brigneau désignant l'essentiel du péril, la présence des Juifs aux sommets de l'Etat : « Je n'ai rien contre l'étranger, à condition qu'il ne vienne pas chez moi, qu'il ne se mêle pas trop au sang français. Je suis très juif là-dessus, vous savez ! Je suis persuadé que, pour un pays, la destruction par la force ou l'assimilation sont les deux faces d'un même péril.<sup>1</sup> »

A la question : « Est-ce que votre xénophobie va jusqu'au racisme ? à l'antisémitisme ? », Brigneau répond mi-ironique, mi-indigné :

Oui, dans la mesure où les Juifs représentent un danger à l'intérieur du pays, bien sûr... Ils me paraissent constituer une force sans rapport avec leur nombre, oui !... je trouve anormale leur concentration dans le monde de l'expression, de la formation des sentiments et des idées, et je suis persuadé qu'en Israël nous ne pourrions pas, si nous n'étions pas juifs, avoir les mêmes concentrations dans les milieux de la presse, de la radio, du cinéma. J'ai la plus grande admiration pour Israël... Moi, je veux être et je suis un « Juif français ». Je veux être considéré comme un Français et avoir les mêmes droits qu'on reconnaît aux minorités. Je suis une minorité française. On parle toujours du problème juif ! On dit : « Le Juif pénètre dans l'élite de la France et dans l'esprit », mais c'est vrai !... Je ne méprise personne ; j'ai le respect de tout le monde... Mais je veux qu'on me respecte de la même façon<sup>2</sup> ».

Il nous semble donc que notre parcours analytique de textes récents montre comment l'antisémitisme politique doit s'interpréter « comme un fait de réaction au quasi-achèvement de l'Etat républicain et laïque, universaliste, ouvert à tous sur des bases purement méritocratiques »<sup>3</sup>. De Dreyfus, Blum, Mandel et Mendès France à Simone Veil, Laurent Fabius et Robert Bandinter, la liste est longue des Juifs d'Etat dénoncés, par les adversaires de l'Etat républicain, comme l'incarnation des ennemis intérieurs de la France, et traités en « boucs émissaires politiques idéals ». Plus précisément, ces Juifs dits « assimilés » sont désignés comme les produits typiques et stigmatisés comme les bénéficiaires privilégiés de l'émancipation révolutionnaire. Représentés comme des fruits artificiels de la modernité, ces Juifs

1. François Brigneau, cité par André Harris, Alain de Sédouy, *Qui n'est pas de droite ?*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 89.

2. François Brigneau, *ibid.*, p. 89-90.

3. P. Birnbaum, *Un mythe politique...*, *op. cit.*, p. 35.

détraditionalisés (« assimilés ») et socialement visibles constituent une cible facile de la haine antimoderne : ils cumulent tous les motifs du ressentiment contre la modernité politique, dont le principe de laïcité est l'un des plus évidents symboles.

## PORTRAIT DU JUIF D'ÉTAT

Un texte pamphlétaire signé « Mathilde Cruz » (pseudonyme de François Brigneau) sur Robert Badinter, alors garde des Sceaux, « La haine et la peur. Badinter »<sup>1</sup>, publié dans le quotidien *Présent* le 23 juin 1983, nous donnera l'occasion de reconstruire le portrait typique du Juif typique dans la variante française contemporaine de l'imaginaire politique antijuif. Cette « précritique » de télévision offre, en effet, une synthèse de la plupart des clichés et stéréotypes en cours dans la représentation du Juif telle qu'on la trouve dans l'antisémitisme de tradition nationaliste antirépublicaine et anticosmopolite.

Ce texte est, en outre, exemplaire quant à son mode indirect de référence au Juif, son objet, et quant à son système de désignation du Juif, en tant que classe d'êtres : ni le nom « Juif » ni le qualificatif « juif » n'apparaissent dans le texte ; l'évitement lexical est ici manifeste. Il s'agit de contourner les rigueurs de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972. Le pamphlétaire, qui présuppose une accointance idéologique avec son lectorat, ce qui permet à celui-ci de décoder immédiatement les références indirectes au Juif, recourt à des désignations et à des qualifications symboliques plus ou moins ritualisées, formant un sociolecte antijuif parlé par tout initié.

Il en va ainsi de la caractérisation judéo-sioniste de Badinter : « le grand avocat international, sûr de lui et dominateur », dont la compréhension immédiate requiert la connaissance du célèbre propos du général de Gaulle visant le peuple juif (28 novembre

---

1. Mathilde Cruz, « La haine et la peur. Badinter », *Présent*, 368, jeudi 23 juin 1983, p. 4. Quant à « Mathilde Cruz », qu'il s'agisse d'un pseudonyme utilisé par François Brigneau, on en a par exemple pour preuve l'article de Camille-Marie Gallic, « Quand Le Monde dit la Loi », *Rivarol*, 1910, 25 mars 1988, p. 3 : « Est-il plus scandaleux de traiter la *talk-show woman* Anne Sinclair de « pulpeuse charcutière cashère », crime commis par François-Mathilde Brigneau-Cruz dans *Présent...* ».

1967)<sup>1</sup>. Ce mode de caractérisation d'un Juif est ritualisé dans le discours néo-antisémite ; ainsi la légende accompagnant une caricature de Jean-François Kahn (Juif tout nominal, si l'on peut ainsi dire), représenté avec une langue fourchue dans la revue *Chrétienté-solidarité*, précise : « Jean-François Kahn contre l'Épiscopat français. Sûr de lui et dominateur »<sup>2</sup>. La réactivation de la vieille symbolique satanisante du Serpent s'opère à la faveur d'un transfert de légitimité idéologique : la citation non marquée — mais présente dans toutes les mémoires — du général de Gaulle, amalgamée avec la représentation antijudaïque de tradition chrétienne, tend à rendre celle-ci culturellement recevable. On trouve en outre, par exemple, dans le discours de Brigneau des métaphores et des métonymies polémiques héritées de la tradition drumontienne : « le fourreur errant », « l'heimatlos parvenu », permettant d'identifier le Juif, sans le nommer, comme marchand déraciné mû par la seule recherche de la fortune. Ce recours à l'implicite et à l'indirect est ordinaire dans l'antisémitisme symbolique<sup>3</sup>.

Ce portrait archétypique d'un Juif d'Etat est construit à partir de deux traits caractérolologiques traditionnellement attribués au Juif par le discours antisémite : l'« intelligence supérieure » et la « haine ». Ces deux propriétés premières du type juif ont valeur d'explication du comportement « typiquement » juif. Ces attributs principaux de l'essence du Juif sont censés déterminer les attitudes spécifiquement juives. Mais à l'attribut de haine est ajoutée sa cause supposée : la « peur », comme si cette passion négative qu'est la haine était encore trop positive, trop active, pour le *heimatlos* inquiétant.

Lisons donc le début de ce portrait d'un individu à valeur ethno-typique :

« Badinter. Le voici en vedette, ce soir, dans *Résistances*, magazine de Thoulouze et Langlois (A2, 20 h 35). Etrange bon-

---

1. Cf. Raymond Aron, *De Gaulle, Israël et les Juifs*, Paris, Plon, 1968 ; Samy Cohen, *De Gaulle, les gaullistes et Israël*, Paris, Moreau, 1974.

2. Gabriel Lindon, « Autopsie du racisme anti-catholique », *Chrétienté-Solidarité-Amitié française*, 64, février 1989, p. 8.

3. Sur la notion de « racisme symbolique », introduite par D.O. Sears, cf. Teun A. van Dijk, *Communicating Racism. Ethnic Prejudice in Thought and Talk*, Newbury Park, Sage Publications, Inc., 1987, p. 225-226, 368 et suiv. ; D.O. Sears, « Symbolic Racism » dans P.A. Katz, D.A. Taylor, eds., *Eliminating Racism : Profiles in Controversy*, New York, Plenum, 1988, p. 53-84.

homme, à l'intelligence supérieure, dont le moteur n'est pas l'ambition, mais la haine née de la peur.»

La faculté principale et les passions motrices du Juif étant ainsi mises en place, la démonstration peut commencer. C'est la preuve par la simple vue qui est sollicitée :

« Il suffit de le voir et l'entendre, à l'Assemblée, pour comprendre. » La spécificité juive saute aux yeux, l'intuition sensible est censée suffire au décryptage. La démonstration s'opère en trois temps :

1) Le dévoilement des attributs secondaires ou dérivés : internationalisme ou cosmopolitisme, volonté de domination, assurance excessive, nature de comédien, intellectualité exclusive, puissance de séduction, habileté, virtuosité, masquant l'absence de sincérité. Construction du Juif comme personnage masqué, maître du simulacre, être de simulacre. Voire imposteur : car l'homme de loi par excellence, le gardien des lois est dit parler « sans foi, sans loi et sans notes ». D'où l'insistance sur la profession d'avocat, l'usage de la désignation « Maître Badinter », pour référer au garde des Sceaux : le métier d'avocat-rhétoricien est présenté comme accordé à la nature profonde d'un type humain incarnant les pouvoirs de l'abstraction pure et trompeuse. Tel est le sous-entendu produit par les tactiques rhétoriques du pamphlet.

2) Le dévoilement de la passion négative fondamentale : la haine, laquelle est spécifiée comme haine de tout enracinement, impliquant la haine de l'enracinement national, la haine de l'identité française. Mais l'apparition des stigmates de la haine chasse les effets dus au masquage, détruit le charme tout rhétorique du personnage. La vraie nature du sans-patrie surgit : le Juif est l'être sans identité, sans autre identité que négative, ou doté d'une identité paradoxale née de la négation de toute identité collective concrète et authentique. Le diagnostic ne peut donc qu'être : Badinter n'a pas le sens de l'identité française, il est dépourvu d'identité française. Par nature. D'où, chez lui, un ressentiment spécifique du déraciné visant les enracinés. Le « sang noir » du « fourreur errant » monte alors au visage du « rhétoricien » sans foi ni loi, lui tord et éclabousse le visage de ressentiment haineux.

3) L'explication ultime de ce qui s'est dévoilé par le déterminisme de race ou d'ethnie : les préférences de Badinter sont les

préférences typiques de ceux qui lui ressemblent, ses choix sont ceux de son type. Ce qu'il est, il l'est « par héritage », lequel comporte la mémoire meurtrie de trop d'humiliations et de rejets pour ne pas se charger de ressentiment. Ce qui est ainsi caractérisé, c'est le processus par lequel le *heimatlos* a pris sa revanche, et savoure sa vengeance par l'inversion de l'ordre naturel : le descendant des exclus est aujourd'hui « le maître ». Badinter est un exemplaire de « l'*heimatlos* parvenu », et qui persiste à penser en *heimatlos*. C'est pourquoi il ne peut qu'inverser la hiérarchie naturelle des valeurs, jusqu'à prendre parti « pour l'assassin contre l'assassiné ». Étrange pensée, parce que pensée d'un étranger par nature, que celle qui donne cette définition : « la vraie victime, c'est l'assassin ».

Lisons la démonstration dans le texte :

1. Le tableau des facultés supérieures :

Le président l'annonce. On voit se lever de son banc le grand avocat international, sûr de lui et dominateur. Il boutonne son veston croisé. Leste et vif, il monte les marches de la tribune. Le dossier qu'il tient dans sa main ne lui servira que d'accessoire de scène. Il le cadrera du bout de ses doigts spatulés ; il le déplacera, le mettra cent fois au carré, comme un paquetage intellectuel ; il ne l'ouvrira jamais. Coquetterie d'un esprit puissamment organisé, cette présence inutile ne servira qu'à rappeler la maîtrise du rhéteur. Il parle sans foi, sans loi et sans notes.

2. La peinture de la haine :

M<sup>e</sup> Badinter gravit donc les degrés de l'éloquence, surgit au pupitre et brusquement c'est le fourreur errant qui apparaît. Le masque mondain a disparu. La haine de ce que son compatriote Lévy appelle l'idéologie française balaye (*sic*) tout. L'œil charbonneux et brillant, le sourcil en virgule, la bouche tordue par la levée du sang noir, Badinter règle ses comptes sans espérer jamais les apurer.

3. L'énoncé d'un déterminisme :

Par héritage, il est pour le nomade contre le sédentaire. Pour le cosmopolite contre l'indigène. Pour le manouche voleur de poules contre la fermière qui les élève au grain dans le poulailler. Pour le marginal contre la société qui rejeta si longtemps les Badinter, que l'*heimatlos* parvenu ne peut lui pardonner, même aujourd'hui qu'il est devenu le maître. Allons jusqu'au bout. Pour l'assassin contre l'assassiné, parce que, pour Badinter, la vraie victime, c'est l'assassin.

Ce texte a ainsi construit un ethnotype négatif du Juif sans nommer le Juif par son nom. Mais sa conclusion réinscrit

« Badinter » dans une série de noms propres typiques : « Kra-sucki, Fiterman, Lang », énumération de noms si « typiquement » juifs qu'ils n'ont nul besoin d'être qualifiés tels. La méthode consistant à substituer au mot *juif* une suite d'anthroponymes « à consonance juive » est un procédé désormais ordinaire de la rhétorique antijuive, telle qu'elle s'est redéfinie eu égard aux contraintes juridiques nées de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972. L'énoncé de la série des noms juifs opère une inférence implicite : il réalise subrepticement une généralisation de l'analyse du « cas » Badinter. Effet rhétorique. Le nommé Badinter n'est plus une personne singulière, il devient le représentant d'un type général ; il s'ensuit que son portrait n'est pas individualisant mais bien typisant.

On peut relever de nombreux autres exemples d'application, dans le discours public, de la méthode de désignation typisante indirecte du Juif, par chaîne d'anthroponymes. Le 20 octobre 1985, au Bourget, lors de la fête annuelle du Front national « Bleu-Blanc-Rouge », Le Pen jette en pâture à son public, supposé de connivence, les noms de quatre journalistes, comme pris au hasard : « Je dédie votre accueil tout spécialement à Jean-François Kahn, à Jean Daniel, à Ivan Levaï, à Elkabbach et à tous les menteurs de la presse de ce pays. » Ces quatre patronymes, pour être reçus en tant que désignant (et stigmatisant) des Juifs, n'avaient nul besoin d'être définis en tant que noms juifs ou noms de Juifs : l'auditoire partageant avec l'orateur un ensemble suffisant d'évidences idéologiques, la seule mention des quatre noms « à consonance juive » devait engendrer ou plus exactement réveiller la représentation antisémite routinisée du Juif médiateur-médiatique-manipulateur. Les propos de Le Pen ont ici contribué à la construction du visage médiatique de l'anti-France, rajeunissant ainsi un stéréotype antijuif. Poursuivi en justice par la Licra, Le Pen est condamné par le tribunal d'Aubervilliers, le 11 mars 1986, jugement confirmé par la cour d'appel de Paris (9 juillet 1986), pour « antisémitisme insidieux qui procède de la volonté déterminée de critiquer des personnes exclusivement en fonction de leur origine » (cité par *Le Droit de vivre*, 530, juillet-août 1988, p. 5). Les magistrats reconnaissaient ainsi clairement le passage à l'implicite et au symbolique de l'expression publique de la judéophobie.

Une autre variante de cette argumentation caractéristique de l'antisémitisme politique symbolique est fournie par le « Discours de la Mutualité », prononcé par Le Pen le 14 mars 1984 : « Il

faut rendre aux peuples de l'Europe leur dignité ; mais puisque Mme Weil (*sic*), M. Jean Daniel et M. Plutschman nous y autorisent, disons après eux qui nous serviront de caution bourgeoise qu'on ne peut associer des peuples dans la demande d'un même sacrifice si on continue de les laisser remâcher leurs griefs réciproques.<sup>1</sup> »

On remarque que les personnages publics cités le sont en tant qu'ils sont supposés juifs, ce qui définit leur commune nature, le critère de sélection de leurs noms. Ils sont ironiquement mentionnés pour autant qu'ils incarnent des étrangers détenant abusivement un pouvoir, exerçant sans véritable légitimité une autorité. Le présupposé de la seconde proposition lepénienne est que les juifs détiennent le pouvoir politico-intellectuel ; c'est pourquoi il faut être « autorisé » par eux à dire certaines choses (le principe n'a nul besoin d'être énoncé explicitement face à un auditoire partageant les mêmes convictions de base que l'orateur, et, par conséquent, capable de bien décoder ses propos ; ainsi la « caution bourgeoise » comporte un sous-entendu : caution juive). Il est clair que le sous-entendu de l'énoncé ironique de la clause restrictive est que le pouvoir politico-intellectuel du *lobby* provient d'une imposture.

Après ce bref détour par la rhétorique lepénienne, concluons sur celle de Brigneau. Voir Badinter, c'est voir un Juif ; bien voir Badinter, c'est bien voir le Juif. « Mathilde Cruz » s'est donné pour tâche, à l'occasion d'une précritique télévisuelle, d'enseigner aux lecteurs « traditionalistes » de *Présent*, éventuellement naïfs ou ignorants, la manière de reconnaître et d'identifier le Juif<sup>2</sup>. C'est-à-dire celui qui « est devenu le maître », tel Badinter, exemplaire de la classe des nouveaux maîtres de la France. La conclusion du texte désigne précisément ces étrangers qui, ayant investi l'appareil d'Etat, osent jouer les maîtres dans une maison qui n'est pas la leur. Les Juifs d'Etat ayant été nommés par leurs noms juifs, et situés aux sommets du pouvoir politique, le pamphlétaire se donne la parole, donne la parole au peuple

---

1. Jean-Marie Le Pen, cité par Jean Marcilly, *Le Pen sans bandeau*, Paris, Grancher, 1984, p. 213.

2. Cf. le « manuel » théorique et pratique de Georges Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, Paris, Nouvelles Editions françaises, 1940. Signalons ici l'étude de Marc Knobel, « L'ethnologue à la dérive. Georges Montandon et l'ethno-racisme », *Ethnologie française*, 2, avril-juin 1988, tome 18, p. 107-113 (contribution à un remarquable dossier : « Ethnologie et racisme »).

français qu'il représente, parce qu'il en est membre : « C'est à notre tour d'avoir peur ». Il fallait conclure, après la mise en évidence du danger, sur la nécessité, voire l'urgence, d'une légitime défense. Car l'anti-France est aux commandes de la France. Tel est l'ultime message aux Français de « Mathilde Cruz » :

“ Un homme d'Etat ”, a dit de lui M. Mitterrand. On en frémit. D'autant qu'il n'est pas seul. Krasucki, Fiterman, Lang, qui n'ont de français que l'habitat accidentel et que voilà aussi aux postes de commandes... Quand on y réfléchit, c'est à notre tour d'avoir peur.

### DU JUIF D'ÉTAT AU JUIF DE MÉDIA LE « LOBBY POLITICO-MÉDIATIQUE »

J'ajouterai une hypothèse supplémentaire sur le caractère relativement nouveau de la polémique anti-judéo-républicaine dans les années 1980, qui ont connu une importante médiatisation de l'antiracisme militant : le *Juif d'Etat* est désormais jumelé avec le *Juif de media* dans les discours de combat des droites populistes radicales. Déjà, en 1979, Jean Madiran proposait de substituer au *mètèque* de Maurras ce qu'il nommait « le chobiz des intellectuels cosmopolites », caractérisés essentiellement par une perte ou un manque d'identité française : « Le pouvoir culturel... [est] exercé par une caste d'intellectuels qui... n'ont mentalement et moralement plus rien ou presque plus rien de français.<sup>1</sup> ». Et, ajoutait-il, « c'est un monde qui, grâce surtout à la télévision, constitue son propre Etat dans l'Etat ».

Face aux violentes attaques dont il fait régulièrement l'objet depuis 1983, Le Pen réagit en dénonçant le « lobby politico-médiatique » ou le « lobby de l'immigration ». C'est peut-être l'une des voies privilégiées, nouvelle voie indirecte, du rejet de l'Etat républicain à l'époque du consensus républicain. Certes, aujourd'hui, la République « ne peut plus être dénoncée comme simplement juive et, dans cet esprit, étrangère aux traditions nationales »<sup>2</sup>. Mais elle peut être dénoncée, et elle l'est en effet, comme corrompue par l'emprise de divers groupes de pression qui, sous de nouveaux habillages lexicaux, auraient pour base de

1. Jean Madiran, « Les quatre ou cinq Etats confédérés », *Itinéraires*, numéro spécial hors série, octobre-novembre 1979, p. 16.

2. P. Birnbaum, *op. cit.*, p. 396.

réduction référentielle le *juif* et le *métèque*, la « fortune anonyme et vagabonde » et l'« immigration planétaire ». Persistance d'un scénario mythique : « le Juif ouvre la porte au métèque ». Le Juif dont il est question est un Juif politique, un Juif d'Etat.

Il nous paraît conforme à la signification des textes de poser l'inséparabilité de *l'antisémitisme politique*, tel qu'il a été construit par analyse (et élargi du Juif d'Etat au Juif médiatique, avec ou non effacement des qualifications judéo-morphes), et de l'appel *national-populiste* à « une vraie Révolution française »<sup>1</sup>. Les prescriptions médiatrices sont l'élimination des « nouvelles féodalités » et le « maintien de l'identité française ». Les mesures proposées sont de deux ordres : une décolonisation de l'appareil d'Etat, d'une part, qui s'exercerait au détriment de la première figure, indirectement désignée, de l'ennemi intérieur (le Juif d'Etat, élargi par contiguïté et ressemblance à la « classe » ou au « lobby politico-médiatique », non moins diabolisé) ; une expulsion des « envahisseurs », d'autre part, s'exerçant sur la seconde figure, directement désignée, de l'ennemi intérieur (les immigrés d'origine extra-européenne, venant en particulier du Maghreb et d'Afrique noire, moins bestialisés que diabolisés eux aussi). La retraduction « libérale » de ce double programme satisfait aux conditions de recevabilité et d'acceptabilité idéologiques : réduire l'Etat à ses fonctions régaliennes (« dégraisser » l'Etat), libérer l'Etat de la bureaucratie parasitaire qui le paralyse et du poids des étrangers assistés. Mais il s'agit plus profondément, et d'un même mouvement, de réserver la société française et les sommets de l'Etat aux Français « de souche ». Qu'on ne dise pas qu'il ne s'agit pas d'exclusion...

L'assomption ostensible, voire la revendication ostentatoire de la « tradition républicaine » et de la Révolution française en tant que référence positive par leurs ennemis, voilà qui pourrait ne s'analyser que comme un témoignage parmi d'autres de la nécessité, pour un appareil politique, d'accommoder son discours aux contraintes idéologiques de la conjoncture, jusqu'à l'assimilation des valeurs et des normes hégémoniques à travers la reprise de mots ou de grappes de mots.

Pierre-André TAGUIEFF

---

1. Jean-Marie Le Pen, « Pour une vraie révolution française », *National-Hebdo*, 62, 26 septembre 1985, p. 3 ; sur ce projet problématique, cf. P.-A. Taguieff, « Un programme "révolutionnaire" », dans Nonna Mayer, Pascal Perrineau, *Le Front national à découvert*, op. cit., p. 195-227.